

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

■ **Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement de l'opération Schéma Directeur Métropolitain des Eaux Pluviales**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

La présente délibération vise à approuver la création et l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération « réalisation d'un Schéma Directeur Métropolitain des Eaux Pluviales » ainsi que la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

En tenant compte de leur degré d'urgence et des capacités financières de la collectivité, le schéma directeur des eaux pluviales est un outils d'aide à la décision qui permet de proposer des actions hiérarchisées et planifiées permettant de garantir à la population une gestion des eaux pluviales satisfaisante, limitant au mieux le ruissellement et les débordements.

Ce schéma directeur métropolitain des eaux pluviales a pour objectif :

- De cartographier et décrire précisément l'ensemble du réseau hydrographique sur tout le territoire et d'identifier les axes d'écoulement
- De mettre en évidence les dysfonctionnements existants
- De réaliser un diagnostic du fonctionnement actuel du système de gestion des eaux pluviales et identifier les évolutions urbaines à venir
- D'élaborer un zonage pluvial, en lien avec les documents d'urbanisme et de donner des prescriptions techniques afin de dimensionner et d'optimiser les aménagements en fonction de leur contexte
- D'élaborer une programmation pluriannuelle de travaux d'amélioration et d'extension du réseau pluvial.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 3,6 millions euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Agence de l'Eau RMC	60 %	2 160 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	40 %	1 440 000,00 euros